



Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 23 septembre 2025

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Convocation :

17 septembre 2025

Affichage convocation :

17 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis,
LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle,
Di MALTA Magali, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu, BOURSON Marie-Charlotte

Absents excusés : ROTHAN Benoit, CORDIER Laurent

Absent : CARNEIRO Antonio

VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Lors de la réunion du mardi 23 septembre 2025, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Recrutement pour accroissement temporaire d'activité
- Aménagement du CDD pour accroissement du volume horaire
- Décision modificative pour règlement de factures
- Délibération amortissement eau potable
- Nomination d'un nouveau régisseur
- Nomination d'un régisseur adjoint
- Informations diverses

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Mardi 23 septembre 2025

Membres du CM : 15

L'an deux mille vingt-cinq

En exercice : 15

Le vingt-trois septembre à vingt heures

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,

Convocation :

s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

17 septembre 2025

dans le lieu habituel de ses séances,

Affichage convocation :

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

17 septembre 2025

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle, Di MALTA Magali, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu, BOURSON Marie-Charlotte

Absents excusés : ROTHAN Benoit, CORDIER Laurent

Absent : CARNEIRO Antonio

VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente aux Conseil municipal Sandrine Jacotin, la nouvelle secrétaire qui participera désormais aux conseils municipaux.

***APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 1 er JUILLET 2025**

Le Conseil approuve le Procès-Verbal du 1 er juillet 2025 à l'unanimité.

RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose que Sandrine Jacotin n'est pas à la base secrétaire de mairie mais qu'elle souhaite rapidement être en capacité d'occuper pleinement ce poste en bénéficiant entre autres de personnes compétentes. Ainsi, elle a déjà reçu à deux reprises le référent de SEGILOG qui s'occupe du logiciel de paies.

Monsieur de Zutter, conseiller aux investisseurs locaux, de la Trésorerie est venu répondre aux questions concernant la comptabilité.

Marie-Emmanuelle Sénectaire qui chapeaute les secrétaires de TCM est venue une matinée.

Séverine Chaurand, secrétaire du Sivos et faisant partie du volant de remplacement des secrétaires pour le CDG est venue donner ses conseils 2 mercredis.

Pour ces 2 périodes, il convient de lui faire un contrat en CDD. Une délibération est requise pour la régularisation de ce contrat.

Les membres du Conseil Municipal présents après en avoir délibéré

- **ACCEPTENT** à l'unanimité la rédaction de ce contrat.

MODIFICATION DU VOLUME HORAIRE DU CDD DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire expose que le CDD de l'actuelle secrétaire de mairie est à temps non complet pour un volume horaire de 17 heures par semaine. A l'issue de la période d'essai de 1 mois qui s'est terminée le 19 septembre, il s'avère que Sandrine Jacotin donne entière satisfaction.

Lors d'un dernier conseil, la possibilité d'augmenter ce temps de travail avait été évoqué pour faire face à certaines tâches qui ne pouvaient être faites dans le temps imparti (archivage par exemple...)

Monsieur le Maire demande à Sandrine Jacotin de quitter la salle le temps des débats.

Les tâches des secrétaires de mairie se sont élargies et Monsieur le Maire compte bien confier à Sandrine Jacotin toutes les tâches qu'il effectuait (rédaction du PV de séances, mise à jour du site internet, création d'affiches, courriers et flyers pour inscriptions aux diverses manifestations, le publipostage, les visites à la poste pour affranchissements, achats de timbres). Il convient d'ajouter l'archivage, la mise en ordre des fichiers dans l'ordinateur. Ce nouveau contrat donnerait du temps également pour les diverses formations qui émanent du CDG, de TCM ou de tout autre organisme.

Il serait judicieux d'ajouter 5 heures à ce contrat de 17 heures pour arriver à 22 heures par semaine. Ce nouveau volume horaire ne modifierait en rien l'amplitude d'ouverture au public et permettrait à la secrétaire un travail supplémentaire sans être dérangée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité la création de ce nouveau contrat à 22 heures.

DECISION MODIFICATIVE POUR REGLEMENT DE FACTURES

Monsieur le Maire expose que lors de la préparation du budget, il n'avait pas été tenu compte des factures d'enfouissement des réseaux électriques. Le SDEA vient seulement d'envoyer 3 factures sur les travaux réalisés en 2023 rue Saint-Loup, de la Basse commune et 2024 pour la rue des Grèves. Les montants respectifs sont de 26938,61 €, 34685,09 € et 93833,31 €.

La commune dispose de 558000 € en trésorerie et peut donc régler cette somme. Néanmoins les crédits ouverts au chapitre 220418 ne sont pas suffisants. Il convient donc d'y inscrire les 3 montants ci-dessus évoqués.

Les membres du Conseil Municipal présents après en avoir délibéré

- **ACCEPTENT** à l'unanimité la décision modificative.

DELIBERATION AMORTISSEMENT EAU POTABLE

Monsieur de Zutter, conseiller aux décideurs locaux a alerté la mairie sur le fait que les travaux d'eau potable effectués en 2024 devaient être amortis. Il s'agit d'écritures comptables.

Il convient de prendre une délibération pour la somme de 190 682 €, d'inscrire ce montant dans les dépenses de fonctionnement au chapitre 042 article 681. D'équilibrer les recettes.

D'inscrire le même montant en section d'investissement au chapitre 040 article 280182 des recettes et d'équilibrer en augmentant les dépenses ou en diminuant les recettes.

Il convient également de prendre une délibération pour la durée de l'amortissement. Monsieur de Zutter propose entre 30 et 35 ans. Le Maire propose 35 ans.

Les membres du Conseil Municipal présents après en avoir délibéré

- **ACCEPTENT** à l'unanimité ces écritures
- **ACCEPTENT** à l'unanimité la durée de 35 ans pour l'amortissement.

NOMINATION D'UN REGISSEUR ou D'UNE REGISSEUSE

Monsieur le Maire expose qu'il convient de nommer un régisseur à la tête de la régie d'avance et de la régie de recettes.

La régie d'avance permet de régler en espèces de petites sommes dans des magasins où la commune ne peut pas avoir de compte. Il va être possible également de régler certains achats grâce à une carte de crédit.

La régie de recettes est utilisée pour la pêche et les manifestations comme le Beaujolais.

Les 2 postes ont toujours été tenus par les secrétaires successives. Nous proposons que Sandrine Jacotin soit la nouvelle régisseuse de chacune des 2 régies.

Ce point n'appelle pas de vote.

Les membres du Conseil Municipal prennent note que Sandrine Jacotin sera régisseuse pour les 2 régies.

NOMINATION D'UN REGISSEUR ADJOINT ou D'UNE REGISSEUSE ADJOINTE

Monsieur le Maire expose qu'il convient de nommer un régisseur adjoint à la tête de la régie d'avance et de la régie de recettes.

Monsieur le Maire demande qui serait intéressé(e).

- Madame Magali Di Malta se propose aux deux postes de régisseuse adjointe.

INFORMATIONS DIVERSES

NOUVEL EMPLOYE COMMUNAL

Quentin Prieur a terminé sa période d'essai le 4 septembre. Il donne entière satisfaction dans le travail effectué, dans la ponctualité, les initiatives qu'il peut prendre.

CENTRE D'ENTRAINEMENT troisième épisode

La dernière fois, la mairie avait reçu une deuxième lettre du collectif de Menois. Une réponse avait été apportée, proposant une rencontre ce qui a été fait.

Une dizaine de personnes est venue un samedi matin. Les échanges ont été courtois. Madame Dameron a pris la parole pour demander à consulter le PLU et a posé une autre question sur l'emplacement de l'entrée du site.

Le Maire a répondu qu'il ne savait pas plus de choses sur ce projet, qu'une réunion des parties concernées aurait lieu le 29 juillet et qu'il en saurait un peu plus à ce moment là. Mais à l'issue de la réunion, peu de renseignements nouveaux.

Le Maire a tenu à souligner qu'il avait insisté sur l'accès difficile du site de Menois et surtout qu'il avait en tête la révision du PLU qui nous oblige à faire des coupes dans les terrains constructibles alors que le projet veut être réalisé sur un terrain agricole non constructible.

PLUI

Deux réunions ont eu lieu pour la révision du PLU de la commune. Le PADD est en cours d'élaboration. Une prochaine réunion se tiendra le lundi 29 novembre.

REUNIONS

CYBERSECURITE : Il ressort d'être très vigilant aux courriels frauduleux et de modifier régulièrement les mots de passe.

SIVOS : Il manque une personne sur 8h et une sur 26h afin d'assurer la surveillance des élèves.

PHOTOCOPIEUR

Il a été livré le 5 septembre, fonctionne parfaitement. Beaucoup plus performant que le précédent, plus rapide pour le tiers du prix de location de l'ancien.

Quelques difficultés pour rendre l'ancien photocopieur.

Mathieu Royer propose que nous prenions contact avec CABASSUR, notre protection juridique.

AGRESSION AU COUTEAU

Le maire informe qu'un habitant de la commune a été agressé au couteau et à la batte de baseball.

DATES DES ELECTIONS

Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

REPAS DES AINES

Il aura lieu cette année le 9 novembre. Toujours le Céladon pour le traiteur. Pas d'animation d'Image de Marc cette année, absent. L'animation sera faite en interne.

La secrétaire enverra un mail cette semaine pour demander les conseillers présents ou non au repas.

15 personnes n'ont pas répondu au choix entre le repas et le colis (29).

14 JUILLET

Le 14 juillet 2025 ne restera pas dans les mémoires quant à la fréquentation de l'événement.

DEPART INCENDIE

Un incendie s'est déclaré dans l'ancienne maison du garde barrière, route de Baires, la gendarmerie pense à un incendie criminel puisque quatre points de départ ont été enregistrés.

TERRAIN A VENDRE

Un terrain est à vendre sur la commune pour la somme de 18 000€.

La mairie souhaiterait préempter. Elle va contacter la protection juridique afin de connaitre les conditions et motifs valides pour cela.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

L'ancienne secrétaire a établi une convention de location pour un évènement politique sans consulter le maire. Celui-ci précise donc que cette location a été faite sans son accord, mais qu'il ne peut plus l'annuler.

Séance levée à 22H00.